

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE LE ROVE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N° A 2022-049

Objet : Composition Comité Communal Feux de Forêts

Nous, Maire de la Commune du R O V E,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet des B.D.R. ayant pour objet la **LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORETS** et la constitution d'équipes de sauveteurs bénévoles à l'échelon communal,

Vu l'arrêté du 17 Avril 1984 créant le **COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS DU ROVE – C.C.F.F.**
ARRETE

ARTICLE 1 - Un Comité FEUX DE FORETS est créé au ROVE ayant pour mission :

- **LA PREVENTION CONTRE LES FEUX DE FORETS**

ARTICLE 2 – Ce Comité se compose des MEMBRES ci-dessous désignés :

RESPONSABLE : M. Georges ROSSO – Maire –
ASSISTE DE : M. Pierre GROBEL – Conseiller Municipal

EQUIPIERS :

ALBERTINI André	GOUIRAN Roger
BONATI Joël	MATHIEU Henri
CAILLOL Guy	MERLINI Roger
CHOUTEAU Patrick	MONDET Jean-Claude
DEBARD Claude	PAOLUCCI André
DEVITA Marcel	VACCA Christian
FIORI Frédéric	SANTIAGO José

ARTICLE 3 - Les MEMBRES du Comité agissent en qualité de collaborateurs bénévoles pour toutes les missions à caractère préventif.

ARTICLE 4 – Le présent ARRETE annule et remplace les précédents.

Fait à le Rove, 12 juillet 2022

Georges ROSSO
Maire du Rove



Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de manière dématérialisée, par le biais de
l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet
www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification